

**AUTORISATION DU DIRECTEUR
A SUIVRE LE DISPOSITIF DE FORMATION D'INSPECTEUR DU RECOUVREMENT 1**

Je soussigné (e),

Directeur de

autorise

à suivre la formation en cas d'admission aux épreuves de sélection des Inspecteurs du recouvrement au titre de la 44e promotion².

A le

Signature :

Cachet de l'organisme

¹ Ce document dûment complété est à scanner puis à adresser par voie dématérialisée en même temps que le dossier de candidature au responsable RH qui a en charge l'organisme qui constitue le choix numéro 1 du candidat.

² A l'issue des épreuves de sélection qui auront lieu du 16 décembre 2009 au 12 février 2010 au plus tard (sous réserve de modification exceptionnelle), tout candidat suivra la formation initiale des inspecteurs. Cette formation d'une durée de 16 mois commencera fin mars 2010 et se terminera en juillet 2011.